Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓ (between 20X and 22X)					

CIRCULAIRE

AU

CLERGE DE MONTREAL,

ACCOMPAGNANT LE

MANDEMENT

Du 8 Déc. 1862.

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL, LE 18 DÉC. 1862.

Monsieur,

En lisant le Mandement ci-joint, vous verrez que je m'y attache à présenter le fait de la canonisation des Saints, dont il y est question, comme un événement singulièrement providentiel. En l'expliquant, vous voudrez bien le faire considérer de même aux fidèles confiés à vos soins. Plus nous travaillerons à faire connaître et honorer ces nouveaux Saints, plus nous participerons aux grâces de la canonisation.

Je désire que l'Allocution du St. Père, l'Adresse des Evêques et la vôtre, ainsi que la Réponse de S. S. aux diverses Adresses qui lui ont été présentées par le Diocèse, et que j'ai eu le bonheur de déposer à ses pieds, demeurent dans les Archives de chaque Paroisse. Vous vous en servirez au besoin, quand vous jugerez à propos d'en faire la matière de vos prônes. Ces divers Documents seront en vente au Bureau de l'*Ordre* et à l'Evêché, au profit de l'imprimeur.

La formule d'Annonce concernant la fête des nouveaux Saints, devra être annexée à votre Appendice au Rituel, pour l'avoir sous la main, quand il vous faudra inviter les fidèles à leur rendre leurs devoirs de dévotion.

En vertu de l'Indult du 8 Juin, mentionné dans le Mandement ci-joint, je permets, pour 10 ans, que l'on garde le Saint Sacrement dans les Chapelles et Oratoires des Couvents, mais à la condition qu'une lampe au moins soit

entretenue, jour et nuit devant le Saint Sacrement, que le Saint Sacrifice de la Messe y soit célébré au moins deux fois par semaine, que la clef du tabernacle soit sous la garde de quelque Prêtre, et que tout ce qui est prescrit par les lois de l'Eglise pour garder convenablement le Saint Sacrement soit soigneusement observé.

Je n'ai dit qu'un mot en passant du denier de St. Pierre. Mais je crois devoir vous observer ici que nous devons faire tout au monde pour atteindre le chiffre de notre contribution, indiqué dans la Circulaire du 15 Septembre 1861.

Car il est évident que cet état de choses, en se prolongeant, aggrave de plus en plus la misère du St. Siége. A nous, par conséquent, de nous montrer pour notre Père Commun ce que nous devons être, et tâchons de bien faire comprendre aux fidèles leur devoir. De grandes bénédictions y sont attachées.

Je n'ai point parlé de la Propagation de la Foi, quoique le Martyre de nos Saints Japonais m'en fournît une occasion toute naturelle. Je vous laisse ce soin avec l'intime conviction que vous le ferez avec succès, avec la grâce de Dieu et la protection de ces généreux défenseurs de la foi.

La lettre de M. le Grand Vicaire Brouillet, les Nos. de nos Annales où il est question des Missions de la Rivière-Rouge, de l'Orégon et de Vancouver vous donneront d'amples renseignements, pour recommander une quête que vous ferez faire à l'Eglise, afin d'aider à payer le passage d'un nouvel envoi de Prêtres et Sœurs Missionnaires dans ces pays lointains. Le départ devra avoir lieu de bon printemps et peut-être plus tôt. Vous aurez donc la bonté d'envoyer à temps à l'Evêché le produit de ces quêtes. Tous les argents provenant du denier de St. Pierre depuis mon voyage à Rome, seront envoyés au St. Père au commencement de Janvier. Veuillez donc, si vous en avez reçu, les adresser au plus tôt à l'Evêché.

Le sujet de la Conférence ecclésiastique, en Janvier prochain, sera encore sur les excès commis par les usuriers, par suite de la suppression des peines portées autrefois contre eux par la loi civile. Veuillez donner à cette Conférence la plus sérieuse attention, parce que la connaissance de ces criants excès pourra produire quelques bons effets sur nos Législateurs. Veuillez bien aussi vous occuper, dans cette même Conférence, de la colonisation, afin que nos bons jeunes gens ne perdent pas l'occasion favorable de la découverte des belles terres que viennent de faire

Annonce de la Fête des Saints canonisés le 8 Juin 1862.

Le Dimanche qui précédera celui qui aura été choisi pour honorer les Saints Martyrs du Japon, comme il est marqué dans le Mandement du 8 Déc. 1862, le Curé dira à son prône, ce qui suit.

Le cinq Février prochain l'on fait la fête des Saints Martyrs du Japon dans les Eglises autorisées, par un Indult spécial du St. Siége, à célébrer la mémoire de ces Bienheureux Martyrs. Vous pourrez y aller entendre la Ste. Messe et y communier, en leur honneur, si cela vous est possible. Mais pour que personne ne soit privé des grâces précieuses attachées à la célébration de cette fête, nous chanterons dans cette Eglise, (tel Dimanche) un Salut Solennel avec la Bénédiction du St. Sacrement pour demander, par l'intercession de ces Saints, que la Très-Sainte et Indivisible Trinité soit adorée en tous lieux, que la Foi Catholique soit exaltée, et que notre Sainte Religion se répande et soit religieusement pratiquée par toute la terre. Chacun pourra demander les grâces particulières dont il aura besoin. Nous vous exhortons à lire leur vie, pour pouvoir imiter les grands exemples de vertu qu'ils nous ont donnés.

N.-B.—Même formule, pour annoncer la fête de St. Michel des Saints, Confesseur, qui se célèbre, le cinq de Juillet, en faisant les changements nécessaires. Lorsque ces fêtes seront renvoyées, l'on fera les annonces en conséquence. Toutefois les Saluts pourront se chanter comme si ces fêtes n'étaient pas transférées.

quelques-uns de vos confrères pour s'y établir au plus tôt.

Les Vicaires qui y sont tenus par le Concile Provincial, répondront, en Septembre prochain, sur le Traité de la Ste. Trinité ; et ils apporteront un Sermon sur ce grand mystère, et un autre sur les rapports qu'a eus la B. Vierge avec chacune des trois Personnes Divines. St. Michel des Saints, qui s'est sanctifié au service de l'Adorable Trinité, les aidera à bien connaître ce Dieu en trois Personnes.

Vous voudrez bien faire l'historique de votre Paroisse en remplissant, autant que possible, le cadre qui vous sera soumis par le Secrétariat, au lieu du compte-rendu de l'état annuel de cette Paroisse, qui devrait être envoyé en Septembre, chaque année. En remplissant le cadre qui vous regarde personnellement, vous n'oublierez pas vos confrères qui, quoique morts, doivent toujours vivre avec nous par tant de souvenirs qu'ils nous ont laissés, si nous nous occupons d'eux et de leurs œuvres.

Je vous remercie de tout l'intérêt que vous m'avez porté, pendant mon dernier voyage, et depuis mon retour. Je prie tous les Saints que j'ai eu le bonheur de voir glorifier sur la terre, de nous obtenir à tous la gloire éternelle, après les peines de l'exil. Je forme des vœux ardents pour que Dieu vous accorde de longues et heureuses années, afin que vous puissiez faire beaucoup de saints, dans l'exercice du divin ministère qui vous est confié. Je ne saurais oublier vos chers Paroissiens, qui sont aussi mes enfants bien aimés. Ah ! puissions-nous tous nous sanctifier, en imitant les beaux modèles que vient de nous donner la Ste. Eglise, et aller tous partager leur bonheur, quand il plaira à Dieu de nous appeler à lui. Ce sont les vœux de la nouvelle année qui nous arrive; et déjà j'ai supplié le St.-Père de la bénir avec toutes celles qui la suivront.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et

obéissant serviteur,

✠ IG., EV. DE MONTRÉAL.

P. S. J'apprends que M. Desbarats vous a adressé une Circulaire au sujet des livres de chant. Veuillez bien n'y répondre que lorsque je vous en aurai écrit un mot.

+ I., Ev. de M.